



Monsieur Philippe BORDE
Maire de Bar sur Aube
Hôtel de Ville
Place Carnot
BP 110
10202 BAR SUR AUBE Cedex

Référence

AB/APo/LT n°97/13072022

Objet

AVAP BAR SUR AUBE

TROYES, le 13 juillet 2022

Siège Social

2 bis rue Jeanne d'Arc
CS 44080
10014 TROYES CEDEX
Tél : 03 25 43 72 72
Fax : 03 25 73 94 85
Email : contact@aube.chambagri.fr



Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 19 mai 2022, vous nous avez fait parvenir pour avis le projet d'AVAP de votre commune.

Après étude de ce dossier, considérant que :

- Ce projet répond aux objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine architectural de Bar sur Aube,
- Ce projet, le long des rives de l'Aube, englobe des parcelles agricoles qui sont en prairies permanentes d'après le RPG 2020. Cependant, le règlement de l'AVAP ne touche que les constructions et n'affecte pas cet espace agricole,
- Il est difficile d'identifier si des bâtiments agricoles ou viticoles sont concernés par le classement des constructions existantes et donc de mesurer l'impact de la mise en œuvre du règlement de l'AVAP sur les activités agricoles comprise dans le périmètre de l'AVAP,
- Le règlement de l'AVAP ne doit pas apporter de contraintes supplémentaires par rapport au règlement du PLU pour ce qui concerne les bâtiments agricoles ou viticoles existants et/ou futurs.

Nous formulons un **avis favorable sous réserve** de prise en compte de nos remarques.

Nous restons à votre disposition pour échanger avec vous si besoin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,
Alain BOULARD

